

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2024-5-4-3

Séance du jeudi 20 juin 2024

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT VERS LE RETOUR À L'ACTIVITÉ DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA. ACTIONS SPÉCIFIQUES

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine
DELATTRE Cécile donne procuration à DEBES Vincent
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
KLINKERT Brigitte donne procuration à MATT Nicolas
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
RAPP Catherine donne procuration à BELTZUNG Maxime
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
VOGT Victor donne procuration à CLAUSS Robin
ZELLER Fabienne donne procuration à MILLION Lara
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BOHN Patricia, JENN Fatima, MUNCK Marc

ABSENTS :

FUCHS Bruno, TENENBAUM Anne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L 262-1 et R 262-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles relatifs au revenu de Solidarité active,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-4-2 du 20 octobre 2022 arrêtant le principe de la publication d'un appel à projets dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi à destination des allocataires du revenu de Solidarité active pour la période 2023-2025 et définissant les principes de cet appel à projets,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2023-5-4-1 du 18 décembre 2023 relative au Budget primitif 2024 des politiques en faveur de la solidarité, de l'habitat, de l'insertion, de l'économie sociale et solidaire et de la lutte contre la pauvreté,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2023-2-4-2 du 13 mars 2023 relative au plan d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'association EMMAUS MUNDO pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la Convention cadre de partenariat conclue le 20 mars 2023 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la BANQUE ALIMENTAIRE pour la période 2023-2025 et afférent à l'appel à projets pour la mise en œuvre de la politique d'insertion et d'accès à l'emploi 2023-2025 de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2024-1-4-5 du 19 février 2024 relative au plan d'accompagnement des bénéficiaires du RSA,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté du 29 avril 2024,

- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 30 avril 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « Route Nouvelle Alsace » pour un montant de 9 000 €, approuve la convention, jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président à la signer, étant précisé que la subvention sera versée en une seule fois à réception par la Collectivité européenne d'Alsace de la convention signée par les deux parties, conformément au règlement financier de la Collectivité ;
- Attribue une subvention de fonctionnement à l'association « La Cybergrange » pour un montant de 12 500 €, approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer,
- Attribue une subvention de fonctionnement à l'association Emmaüs Mundo, qui coordonne le dispositif Premières Heures en Chantier, pour un montant de 60 000 €, approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer,
- Approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2026, entre l'Association Tôt ou T'Art, la Direction des Affaires Culturelles Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace et la Ville de Strasbourg jointe en annexe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Approuve l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace au réseau Tôt ou T'Art, pour un montant de 3 000 € et autorise le Président à signer la « fiche adhérent collectivité territoriale 2024 » type, jointe en annexe à la présente délibération ;
- Approuve l'avenant 2024-2025 avec la Banque Alimentaire du Bas-Rhin (sans impact budgétaire), joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président à le signer.

Les crédits seront prélevés au Budget primitif 2024 sur les imputations suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P156	P156O003	P156E03	T09	(3369) 017 - 65748 - 441	9 000,00 €
P156	P156O003	P156E03	T09	(3120) 017 - 65748 - 444	12 500,00 €
P152	P152O001	P152E02	T08	(3120) 017 - 65748 - 444	60 000,00 €
P156	P156O006	P156E03	T02	(4667) 011 - 6281 - 428	3 000,00 €
TOTAL					84 500,00 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

3 abstentions

KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, QUINTALLET Ludivine

1 non-participation au vote

Damien FREMONT, membre de l'AG au sein de l'association Tôt ou T'Art